Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D75-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 75

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025 Convocation affichée le : 28 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Attribution de subventions exceptionnelles pour l'organisation du Championnat de Bretagne de gravel 2025.

Mme Le Maire expose,

Vu la délibération n° 2025-51 du 31 juillet 2025 attribuant une subvention de 2 000 € à l'association SPORTBREIZH de Plougastel-Daoulas pour l'organisation du Championnat de Bretagne de gravel ;

Vu l'implication du PAFA dans l'organisation de cet événement ;

Considérant la nécessité de soutenir équitablement les acteurs locaux engagés dans la réussite de cette manifestation sportive ;

Délibère, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle totale de 2 000 € pour l'organisation du Championnat de Bretagne de gravel, qui s'est déroulée le 7 septembre 2025 à Saint-Herbot, selon la répartition suivante :

- 1 030 € à l'association SPORTBREIZH (Plougastel-Daoulas) ;
- 970 € à l'association PAFA.

Le crédit nécessaire au versement de ces subventions sont inscrites au budget primitif 2025 – compte 65748 - « Subvention de fonctionnement autres organismes ».

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D75-DE